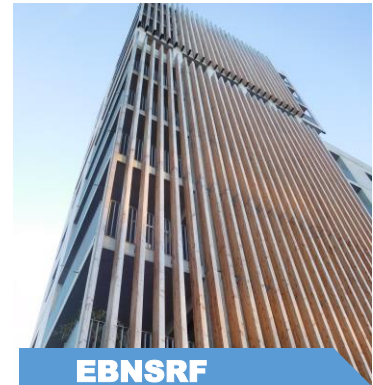


ÉLÉMENTS BOIS NON STRUCTURAUX RAPPORTÉS EN FAÇADE (« EBNSRF »)



EBNSRF

Référentiels principaux



Reco Pro RAGE
Éléments bois non
structuraux rapportés
en façade



Solidité
Sismique
Sécurité incendie
Sécurité utilisation
Durabilité
Reco Pro RAGE



Reco Pro RAGE
Éléments bois non
structuraux rapportés
en façade

Domaine d'application des Recommandations Professionnelles RAGE « EBNSRF »

Ces Recommandations Professionnelles définissent la conception et la mise en œuvre d'éléments non structuraux en bois ou à base de bois, rapportés en façades de bâtiments. Ils sont constitués de lames en bois ou à base de bois et d'une ossature secondaire en bois ou en métal.

Les principales fonctions couvertes peuvent être :

- Limitation d'apports solaires
- Décoration
- Claustra séparatif ou faisant office de garde-corps toute hauteur

Ces ouvrages sont destinés à être mis en œuvre sur tous types de supports de techniques courantes : paroi bois relevant du NF DTU 31.2 ou NF DTU 31.4 ou CLT, mur maçonné ou en béton,...

Tous les ouvrages dont l'écartement entre lames est supérieur à la limite du « bardage à claire-voie » défini dans l'annexe A du NF DTU 41.2 P1-1 sont du ressort du présent document.

Les dispositions prévues dans ces Recommandations Professionnelles s'appliquent aux façades édifiées en toute zone de vent et aux bâtiments (neufs et existants) dont la hauteur du plancher bas du dernier niveau est inférieure ou égale à 28 m.

Sont exclus du périmètre des Recommandations Professionnelles :

- les bardages relevant du NF DTU 41.2, ceux-ci contribuant à l'étanchéité à l'eau de la façade,
- les ouvrages positionnés dans les DROM ou PTOM.

Frontières avec d'autres documents de référence






- La mise en œuvre d'un revêtement extérieur en bois relève du NF DTU 41.2
- Les brise-soleil métalliques sont du ressort du Guide RAGE « Brise-soleil métalliques – Conception et mise en œuvre »

Certifications, labels, ou autres évaluations par tierce partie

Le(s) référentiel(s) d'évaluation par tierce partie se rapportant à la présente partie d'ouvrage est/sont accessible(s) dans la fiche « Démarches volontaires : Certifications, et labels évalués par tierce(s) partie(s) » ([lien](#)).

Mise à jour : 30 octobre 2024

Exigences principales et outils disponibles

Exigences de performances et réglementation	Techniques courantes	Documents d'accompagnement technique et pédagogique ²	Techniques non courantes
	Reconnaissance par des tiers ¹		Guides, études, règles professionnelles hors liste verte C2P, normes étrangères,...
Textes généraux sur partie d'ouvrage			
	- Recommandations Professionnelles RAGE « Éléments bois non structuraux rapportés en façade » (lien)		
Textes référentiels produit			
	- Recommandations Professionnelles RAGE « Éléments bois non structuraux rapportés en façade » (lien) - NF EN 14081 (bois massif) - NF EN 15497 (BMA) - NF EN 14080 (BLC et BMR résineux)	- Fiches POB : bois massifs structuraux (lien), bois massif abouté (lien) bois lamellé-collé (lien) - Fiches FNB : bois raboté sec (lien), bois brut sec (lien), bois massif abouté (lien), bois lamellé-collé (lien) - France Douglas : Référentiel produit (lien)	
Textes référentiels conception			
 Thermique	- Règles Th-Bat de la RT 2020		
 Solidité	- NF EN 1995-1 - Annexe Nationale AN NF EN 1995-1 - Autres Eurocodes selon nature du support et des sollicitations - NF P 01-013 si fonction garde-corps		
Sécurité d'utilisation	- NF P 01-012 si fonction garde-corps		Guide conception et mise en œuvre des garde-corps (lien)
 Séisme	- Reco Pro RAGE (lien) - Guide ENS (lien)		
 Propagation du feu en façade	- Reco Pro RAGE (lien) - IT 249 relative aux façades (arrêté du 24 mai 2010) (lien)		- Caractérisation des produits bois pour les études ISI en réaction au feu (lien)
 Durabilité	- Reco Pro RAGE (lien) - FD P 20-651	- Guide Comprendre et maîtriser la durabilité du bois (lien) - Guide de conception des ouvrages bois exposés aux intempéries (lien)	

Mise à jour : 30 octobre 2024

Textes référentiels mise en œuvre

Recommandations
Professionnelles RAGE
« Éléments bois non structuraux
rapportés en façade » ([lien](#))

¹ Normes, Recommandations Professionnelles RAGE, Règles Professionnelles liste verte C2P, Avis Technique, Appréciation de laboratoire,...

² Guides, études, publications

Questions les plus récurrentes

Les réponses apportées ci-après n'ont pas pour vocation d'être détaillées et exhaustives mais d'orienter le lecteur / la lectrice dans sa recherche de solutions.
Les éléments de réponses détaillés sont accessibles dans le corpus normatif cité dans cette fiche.

- Contribution à l'étanchéité à l'eau des éléments bois non structuraux rapportés en façade ?



Non, l'étanchéité à l'eau doit être intégralement assurée par la façade support.

Ne pas confondre avec les revêtements extérieurs en bois ou à base de bois relevant du NF DTU 41.2, qui eux contribuent à l'étanchéité à l'eau de l'ouvrage.

- Spécificités des travaux sur support existant ?



Analyse multicritères de la paroi support existante pour juger de son aptitude à recevoir l'ouvrage : capacité mécanique, intégrité de l'étanchéité et de la performance thermique (en cas d'ITE), planéité,...

- A négliger en termes d'impact de propagation du feu en façade ?



Non, c'est donc à prendre en compte conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

- Possibilité de pose directe d'éléments bois non structuraux rapportés en façade sur paroi ossature bois (COB, FOB,...) sans bardage ?



Oui, mais la paroi ossature bois doit bénéficier de son propre plan d'étanchéité à l'eau (membrane d'étanchéité évaluée spécifiquement, bardage lui-même étanche à l'eau,...). Un pare-pluie ne constitue pas seul un plan d'étanchéité à l'eau suffisant.

- Justification au séisme ?



Oui elle est nécessaire, au même titre par exemple que pour les bardages : voir chapitre 6.3 des Reco Pro RAGE.

- Compatibilité avec revêtements extérieurs ?



Fixation proscrite sur revêtement extérieur, quel qu'il soit. Compatibilité dans la mesure où les ancrages dans la structure ne perturbent pas le plan d'étanchéité du revêtement extérieur.

- En quelle classe d'emploi sont situés les éléments bois non structuraux rapportés en façade ?



En classe d'emploi 3.1 ou 3.2 ou 4, selon les cas : voir chapitre 5.1 des Reco Pro RAGE, basé sur les critères du FD P 20-651 (conception, massivité, zone climatique).

Évolutions à venir

Révision et création de documents de référence en cours

- Révision du NF DTU 41.2 comprenant la modification de l'annexe A pour mise en cohérence entre les deux documents (Reco Pro RAGE et NF DTU)

Études et guides à venir:

- RAS

Mise à jour : 30 octobre 2024